

RÉSIDENCE
TERRITOIRE

B.S.



A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent *Cinquante neuf* *douzième*
jour du mois de *septembre*, Nous *Pau Esper. L*
(grade) *Agt. 2^{em}* nous trouvant à *Kibungu*
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par
Fumbari collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire de _____ en date du _____ et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
<i>5</i>		
<i>42</i>		
<i>7 48</i>		

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
<i>-</i>		
<i>-</i>		
<i>-</i>		

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : *7* I.C. à *376.5* Frs = *376.5*
I.S. à _____ Frs =
I.B. à _____ Frs =

Total

376.5

Exercice en cours : I.C. à _____ Frs =
I.S. à _____ Frs =
I.B. à _____ Frs =

Total

Encaisse pratique.

Billets de

Pièces de

Titres valant espèce

	Nombre	Total
1.000		
500		
100		
50		
20		
10		
5		
50		
20		
5		
2		
1		
0,50		
Total		376,5

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse..... Frs. Déficit..... Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans
..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

Le collecteur,

L'.....

[Signature]

[Signature]

RESIDENCE.
TERRITOIRE

Kuamole
Kilimanga

A.I.M.C.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène

L'an mil neuf cent. *cinquante* le *vingt* jour du mois de *septembre*, Nous *Paul Desper* (grade) *Agent* nous trouvant à *Kabarangalo* avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par *Monsieur J. Chry* collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Territoire de *Kilimanga* en date du *11/11/1957* et avons constaté ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
85	2	111
73	2	109
12	—	3

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
280	14	249
189	12	219
91	2	30

Encaisse théorique.

Exercice antérieur:.....*12* I.C. à *376,5* Frs= *4.518*
I.S. à Frs=
2 I.B. à *100* Frs= *200*
Total *4.718*
Exercice en cours:.....*91* I.C. à *412,50* Frs= *37.537*
2 I.S. à *224* Frs= *448*
30 I.B. à *115* Frs= *3.450*
Total *46.153*

billets de

billets de

billets valant espèce

Nombre	Total	
1.000		
500		
100	11.000	✓
50	13.400	✓
20	17.000	✓
10	9.200	✓
5	4.900	✓
50		
20		
5		
2	540	✓
1	100	✓
0,50	12	✓
	350	✓
Total	46.153,50	✓

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)
Précédent de caisse.....Frs. Déficit.....Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de.....Frs)

Observation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

Le tout est conservé à.....dans.....

.....et le Territoire a mis à la disposition du

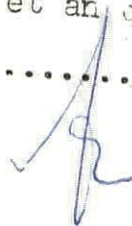
collecteur.....

Ainsi fait à.....aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

Le collecteur,





RESIDENCE DE *Rwenzori*
TERRITOIRE DE *Kibungu*

A I M O
PROFIN
RESIDENCE
C.T
INTERESSE

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE PERCEPTION DE L'IMPOT INDIGENE

L'an mil neuf cent ; *cinquante neuf* le *14-9-59*
j o u r du mois de *Septembre* Nous
(grade Nous trouvant à
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectué par
Seburandi collecteur dûment délégué par Monsieur l'Adminis-
trateur de Territoire de *Kibungu* en date du *10-2-59* .
. et avons constaté ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur

Acquits en justification du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour
Acquits distribués

I.C	I.S	I.B
15	-	208
14	-	208
1	-	

Exercice en cours

Acquits en justification lors du dernier
décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour
Acquits distribués

I.C	I.S	I.B
231	10	173
177	10	160
54	-	13

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : 1 I.C à *376,50* frs = *376,50* ✓
- I.S à frs =
- I.B à frs =
Total *376,50*
Exercice en cours: 54 I.C. à *412,50* frs = *22.275,00* ✓
- I.S frs =
✓ 13 I.B à *115,44* frs = *1.495,00* ✓
Total. *24.146,50* ✓

Billets de

Pièces de

Titres valant espèce

	Nombre	Total
1.000	-	-
500	-	-
100	117	11.700
50	130	6.500
20	176	3.520
10	226	2.260
5	4	20
50	-	-
20	-	-
5	30	100
2	4	8
1	24	24
0,50	29	14,50
TOTAL		<i>24.146,50</i>

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)
Excédent de caisse Frs. Déficit. Frs
L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de Frs)
Observation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A:

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans
. et le Territoire a mis à la disposition
du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois
et an que dessus.

Le Collecteur,

SEBUSANDI
Sebusandi

L'

[Signature]

RESIDENCE. *Ruanda*
RIT IRE *Kilungu*

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent. ^{neuf} ~~cent~~ ^{vingt} le *14*
jour du mois de *Septembre* Nous
(grade) nous trouvant à
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par
P. adeni : *évariste* collecteur dûment délégué par Monsieur
l'Administrateur de Territoire de *Kilungu* en date du
1. Janvier *1959* et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	66	1	32
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	61	-	19
Acquits distribués	5	1	13

Exercice en cours.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	409	5	331
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	330	4	117
Acquits distribués	79	1	214

Encaisse théorique.

Exercice antérieur :	5 I.C.	à	376,50 Frs=	1882,50 ✓
	1 I.S.	à	189,00 Frs=	189,00 ✓
	13 I.B.	à	100,00 Frs=	1300,00 ✓
		Total		3371,50
Exercice en cours :	79 I.C.	à	412,50 Frs=	32587,50 ✓
	1 I.S.	à	224,00 Frs=	224,00 ✓
	214 I.B.	à	11,50 Frs=	24610,00 ✓
		Total		60793,00 ✓

Caisse pratique.

Billets de

Pièces de

Autres valeurs espèce

Nombre	Total
1.000	2.000
500	2.000
100	2.300
50	17600
20	10700
10	5110
5	15
20	-
20	-
5	185
2	44
1	132
0,50	7
Total	60.793

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Excédent de caisse.....Frs. Déficit.....Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de.....Frs)

Conservation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à.....dans.....

.....et le Territoire a mis à la disposition du
collecteur.....

Ainsi fait à.....aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

Le collecteur,

Comme

[Signature]

RESIDENCE
TERRITOIRE

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE PERCEPTION DE L'IMPOT INDIGENE

L'an mil neuf cent 57 le 14 9 57
jour du mois de Sept, Nous Bar Espy
(grade) Agt. Pen nous trouvant à Kaysaga
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par Kemouyo
collecteur dûment délégué par Monsieur l'administrateur de terri-
toire de Kemouyo en date du 14 9 57 et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur :

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
23	4	81
12	4	81
11	-	-

Exercice en cours :

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
371	6	445
276	4	783
105	2	262

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : 17 I.C. à 376.5 F = 4141.50

I.S. à F =

I.B. à F =

Total

Exercice en cours : 105 I.C. à 412.5 F = 43.312.50

2 I.S. à 224 F = 448.-

262 I.B. à 115 F = 30.130.-

Total

78.089.-

Encaisse pratique.

Billets de

	Nombre	Total
1.000		2000 ✓
500		1000 ✓
100		26.600 ✓
50		24.550 ✓
20		14.940 ✓
10		1300 ✓
5		45 ✓
50		
20		
5		575 ✓
2		118 ✓
1		227 ✓
0,50		12 ✓
Titres valant espèce	100	665 ✓
Total		78.032.-

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Excédent de caisse F Déficit F

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de F)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans
..... et le territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

Le collecteur,

B. J.

[Signature]

RESIDENCE du RHANDA
TERRITOIRE de HIBUNGU

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent Cinquante-neuf (dixième) 14-9-19...
jour du mois de Septembre... Nous... Van Espen...
(grade)..... nous trouvant à Mamagana.
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par
S. P. G. A. H. I. R. A. G. collecteur dûment délégué par Monsieur
l'Administrateur de Territoire de Hibungu... en date du...
14-9-19... et avons constaté.....
ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier
décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
66	10	14
66	10	14
-	-	-

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier
décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
233	13	292
179	13	174
54	-	118

Encaisse théorique.

Exercice antérieur:.....I.C. - à.....Frs= -

I.S. - à.....Frs= -

I.B. - à.....Frs= -

Total

Exercice en cours:.....I.C. 54 à 412.53 Frs= 22.275 ✓

I.S. - à.....Frs= -

I.B. 118 à 115.....Frs= 13.570 ✓

Total

35.845

Encaisse pratique.

ets de

Pièces de

Milles valant espèce

	Nombre	Total
I.000		
500		
100		11.400
50		10.450
20		9.800
10		4.170
5		25
50		
20		
5		
2		
1		
0,50		
	Total	35.845

l'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

dent de caisse.....Frs. Déficit.....Frs

Encaisse maximum est respectée (est dépassée de.....Frs)

Observation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à.....dans.....

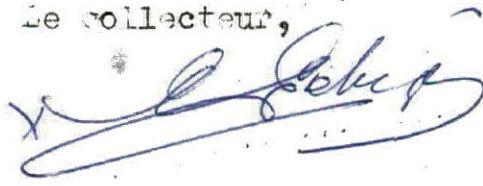
.....et le Territoire a mis à la disposition du

collecteur.....

Ainsi fait à.....aux jour, mois et an que dessus

L'.....

Le collecteur,





RESIDENCE DE *RUANDA*
TERRITOIRE DE *KIBUNGU*

A I M O
PROFIN
RESIDENCE
C.T
INTERESSE

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE PERCEPTION DE L'IMPOT INDIGENE

L'an mil neuf cent ; *Cinquante neuf* . . le *14-9-1959* .
j o u r du mois de *Septembre* Nous . *VAN ESPEN* . .
(grade *Comptable du Territoire* Nous trouvant à *Rwamagane* . .
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectué par
. *MUGIRANYERA* . . collecteur dûment délégué par Monsieur l'Adminis-
trateur de Territoire de . *KIBUNGU* . . en date du *10 Janvier 1959*
. et avons constaté ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur

Acquits en justification du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour
Acquits distribués

I.C	I.S	I.B
<i>17</i>	<i>18</i>	<i>-</i>
<i>6</i>	<i>12</i>	<i>-</i>
<i>11</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Exercice en cours

Acquits en justification lors du dernier
décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour
Acquits distribués

I.C	I.S	I.B
<i>206</i>	<i>5</i>	<i>109</i>
<i>140</i>	<i>4</i>	<i>86</i>
<i>66</i>	<i>1</i>	<i>83</i>

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : *11* I.C à *376,5* frs = *4.141,5*
- I.S à frs = -
- I.B à frs = -

Exercice en cours : *66* I.C à *412,5* frs = *27.225* ✓
1 I.S . . . *824* frs = *824* ✓
83 I.B à *115* frs = *9.545* ✓
Total. *41.135,5*

Billets de

Pièces de

Titres valant espèce

	Nombre	Total
<i>1.000</i>	<i>2</i>	<i>2.000</i>
<i>500</i>	<i>1</i>	<i>500</i>
<i>100</i>	<i>96</i>	<i>9.600</i>
<i>50</i>	<i>153</i>	<i>7.650</i>
<i>20</i>	<i>300</i>	<i>6.000</i>
<i>10</i>	<i>340</i>	<i>3.400</i>
<i>5</i>	<i>4</i>	<i>20</i>
<i>50</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>20</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>5</i>	<i>4</i>	<i>20</i>
<i>2</i>	<i>4</i>	<i>8</i>
<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>0,50</i>	<i>5</i>	<i>2</i>
<i>Accréditif</i>	<i>2</i>	<i>11.934</i>
TOTAL		<i>41.135,5</i>

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)
Excédent de caisse Frs. Déficit. Frs
L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de Frs)
Observation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

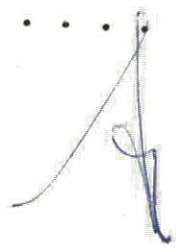
Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans
. et le Territoire a mis à la disposition
du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois
et an que dessus.

Le Collecteur,

L'

A large, stylized handwritten signature in blue ink, possibly reading 'A' or 'G', is written over the dotted line for the second signature.

RÉSIDENCE du *Prasuda*
TERRITOIRE de *Libungu*

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent *cinquante huit* le *14*ème
jour du mois de *Septembre*, Nous *VAN ESPEY L.*
(grade) nous trouvant à *Potamagana*
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par *Praburaudi J.*
collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire de *Libungu* en date du *10.1.59* et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
<i>57</i>	<i>2</i>	<i>121</i>
<i>55</i>	<i>2</i>	<i>118</i>
<i>2</i>	<i>-</i>	<i>3</i>

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
<i>210</i>	<i>16</i>	<i>322</i>
<i>115</i>	<i>14</i>	<i>179</i>
<i>95</i>	<i>2</i>	<i>143</i>

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : *✓ 2* I.C. à *376.5* Frs = *753*
- I.S. à Frs = *-*
✓ 3 I.B. à *100* Frs = *300*
Total *1053*

Exercice en cours : *✓ 95* I.C. à *412.5* Frs = *39187.5*
✓ 2 I.S. à *224* Frs = *448*
✓ 143 I.B. à *115* Frs = *16445*
Total *57133.5*

Encaisse pratique.

	Nombre	Total	
Billets de	1.000	1.000	✓
	500	500	✓
	100	21.300	✓
	50	15.450	✓
	20	12.040	✓
	10	6.360	✓
	5	145	✓
Pièces de	50	-	
	20	-	
	5	265	✓
	2	34	✓
	1	39	✓
	0,50	0.5	✓
Total		57.133,5fr	✓

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse Frs. Déficit Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de Frs)

Observation sur la tenue des registres :

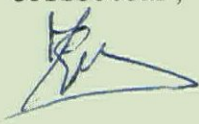
Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

Le collecteur,



L'



RESIDENCE

TERRITOIRE

A.I.M.O.

PROFIN

RESIDENCE

C.T.

INTERESSE

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE PERCEPTION DE L'IMPOT INDIGENE

L'an mil neuf cent Cinquante neuf le 14 ind
 jour du mois de Septembre, Nous VAN ESPEY L
 (grade) nous trouvant à Mbanga
 avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par Schaf GATSI
 collecteur dûment délégué par Monsieur l'administrateur de terri-
 toire de Mbanga en date du 10.1.1959 et avons constaté
 ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur :

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
8	9	6
4	9	3
4	0	3

Exercice en cours :

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
229	5	164
147	5	-19
82	-	145

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : I.C. 4 à 376,5 F = 1506 - ✓I.S. - à - F = -I.B. 3 à 100 F = 300 ✓
1806

Total

Exercice en cours : I.C. 82 à 412,5 F = 33825 ✓I.S. - à - F = -I.B. 145 à 115 F = 16.675 ✓
52306 ✓

Total

Encaisse pratique.

Billets de

	Nombre	Total
1.000		2000
500		1500
100		17800
50		15500
20		10000
10		5220
5		20
Pièces de		
50		
20		
5		30
2		76
1		151
0,50		9
Titres valant espèce		
Total		52306

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Excédent de caisse F Déficit F

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de F)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans

..... et le territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

L'

Le collecteur,



Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène

L'an mil neuf cent. cinquante. le 14
jour du mois de septembre. Nous VARY ESPEN Li
(grade) Comptable Territorial nous trouvant à NKAMBA
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par
... NDARUMUTSE B. ... collecteur dûment délégué par Monsieur
l'Administrateur de Territoire de KIBUNGU en date du 14/9/59
et avons constaté.
ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier
décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
42	2	101
38	2	99
4	-	2

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier
décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
242	13	246
131	6	139
111	7	107

Encaisse théorique.

Exercice antérieur: 4 I.C. à 376.50 Frs 1506 ✓

- I.S. à - Frs - ✓

2 I.B. à 100 Frs 200 ✓

Total 1706 ✓

Exercice en cours: 111 I.C. à 412.50 Frs 45787.50 ✓

7 I.S. à 224 Frs 1568 ✓

107 I.B. à 115 Frs 12305 ✓

Total 61366.50 ✓

	Nombre	Total	
billets de 10000	1	1.000	✓
500	1	500	✓
100	15	15.600	✓
50	22	22.050	✓
20	14	14.400	✓
10	6	6.990	✓
5	—	—	
Excédent de	50	—	
	20	—	
	5	615	✓
	2	58	✓
	1	150	✓
Reste 0,50	—	3.50	✓
autres valeurs espèces	—	—	✓
	Total	61.366,50	✓

l'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordant (pas)

Excédent de caisse.....Frs. Déficit.....Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de.....Frs)

Observation sur la tenue des registres:

Le registre Modèle A.

Le registre Modèle B.

Le tout est conservé dans.....

et le Territoire a mis à la disposition du

collecteur.....

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

Le collecteur, *Idorukase B.*

P.O.

RESIDENCE *Ruanda*
TERRITOIRE *ok Kikungu*

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE PERCEPTION DE L'IMPOT INDIGENE

L'an mil neuf cent *Cinquante neuf* le *Anatogisme*
jour du mois de *Septembre*, Nous *Van & Espen*
(grade) nous trouvant à *Iwamagane*
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par *Rutshuka*
Sous chef collecteur dûment délégué par Monsieur l'administrateur de terri-
toire de *Kikungu* en date du et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur :

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
<i>48</i>	<i>4</i>	<i>276</i>
<i>45</i>	<i>4</i>	<i>272</i>
<i>3</i>	<i>-</i>	<i>4</i>

Exercice en cours :

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
<i>201</i>	<i>10</i>	<i>570</i>
<i>151</i>	<i>40</i>	<i>362</i>
<i>50</i>	<i>-</i>	<i>138</i>

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : *3* I.C. à *376,5* F = *1129,5* ✓
- I.S. à *-* F = *-* ✓
4 I.B. à *100* F = *400 -* ✓
Total *1529,5*
Exercice en cours : *50* I.C. à *412,5* F = *20625 -* ✓
- I.S. à *-* F = *-* ✓
138 I.B. à *115* F = *15.870 -* ✓
Total *38.024,5* ✓

Encaisse pratique.

Billets de

	Nombre	Total
1.000		1 000
500		500
100		15 200
50		6 700
20		5 680
10		1 630
5		45
50		—
20		—
5		90
2		10
1		—
0,50		—
4cc Shillings	60 —	6 777 399
Total		38. 025

Pièces de

Titres valant espèce

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique ~~(no)~~ concordent ~~(pas)~~

Excédent de caisse F Déficit F —

L'encaisse maximum est respectée ~~(est dépassée de~~ F) —

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

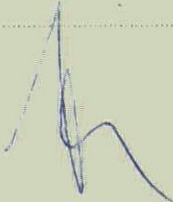
L'argent est conservé à dans
..... et le territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

Le collecteur,





RESIDENCE

TERRITOIRE

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE PERCEPTION DE L'IMPOT INDIGENE

L'an mil neuf cent le
jour du mois de, Nous
(grade) nous trouvant à
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par Mugabo -
..... collecteur dûment délégué par Monsieur l'administrateur de terri-
toire de en date du et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur :

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
18	7	137
13	1	179
5	-	4412

Exercice en cours :

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
125	4	362
109	4	252
16	-	110

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : 165 I.C. à 3765 F = 6024 - 1882,50
- I.S. à 139 F = -
440 12 I.B. à 900 F = 44 1200 -

Total

Exercice en cours : 16 I.C. à 41250 F = 6.600
- I.S. à 2445 F = -
110 I.B. à 145 F = 12.650 -

Total

22.332 -

Encaisse pratique.

Billets de

	Nombre	Total
1.000		2000 -
500		1500 -
100		9800 -
50		6.000 -
20		2.460 -
10		540 -
5		20 -
Pièces de		
50		
20		
5		
2		8
1		14
0,50		4 -
Titres valant espèce		
Total		22.332

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Excédent de caisse F Déficit F

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de F)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans
..... et le territoire a mis à la disposition du collecteur
.....

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

L'

Le collecteur,

P.O. 



RÉSIDENCE du Ru amek
TERRITOIRE de Kibungu

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent cinquante-neuf 12-9-59
jour du mois de Septembre Nous un espen
(grade) Agent Territorial nous trouvant à
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par Gashyashyari
collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire de Kibungu en date du et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
17	1	35
11	1	35
6	-	-

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
116	12	181
59	10	176
57	2	5

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : 6 I.C. à 376,50 Frs = 2 259 ✓
I.S. à Frs =
I.B. à Frs =

Total

Exercice en cours : 57 I.C. à 412,50 Frs = 23.512,50 ✓
2 I.S. à 224 Frs = 448 ✓
5 I.B. à 115 Frs = 575 ✓

Total

26.794,50 ✓

Encaisse pratique.

Billets de

	Nombre	Total
1.000		-
500		-
100		8 200 ✓
50		7 850 ✓
20		5 780 ✓
10		3 040 ✓
5		65 ✓
Pièces de	50	-
	20	-
	5	370 ✓
	2	22
	1	124
	0,50	1
Titres valant espèce	SHI 202 x 6,65	1 343 30 ✓
	Total	26.795 30

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse..... Frs. Déficit Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans

..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

Le collecteur,

L'.....

[Signature]

[Signature]

RESIDENCE.....
TERRITOIRE.....

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent. Cinquante neuf
jour du mois de Septembre..... Nous. Vann Espion
(grade)..... nous trouvant à Kibungu
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par
P. Kikurumwezi..... collecteur d'impôt délégué par Monsieur
l'Administrateur de Territoire de en date du.....
..... et avons constaté.....
ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier
décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
35	7	6
33	7	6
2	-	-

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier
décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
176	3	69
118	3	33
58	-	36

Encaisse théorique.

Exercice antérieur:.....I.C. 2 à... 376,50 Frs= 753 ✓

I.S. - à..... Frs=

I.B. - à..... Frs=

Total

Exercice en cours:.....I.C. 58 à... 412,50 Frs= 23.925 ✓

I.S. - à..... Frs=

I.B. 36 à... 115 Frs= 4140 ✓

Total

28.818 francs

billets de banque.

Billets de

	Nombre	Total
1.000		
500		500
100		7000
50		7450
20		8180
10		5120
5		20
50		
20		
5		275
2		52
1		86
0,50		2
Titres valant espèce	20 x 6,65	133
	Total	

Titres valant espèce

Total

28.818

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

excédent de caisse.....Frs. Déficit.....Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de.....Frs)

Information sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à.....dans.....

.....et le Territoire a mis à la disposition du

collecteur.....

Ainsi fait à.....aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

Le collecteur,

[Signature]

[Signature]

RESIDENCE... *Luanda*
TERRITOIRE *Belungu*

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent.....le.....
jour du mois de....., Nous *Van Capen*
(grade)..... nous trouvant à..... *Luanda*
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par
..... *Van Capen*..... collecteur dûment délégué par Monsieur
l'Administrateur de Territoire de en date du.....
..... et avons constaté.....
ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	182	6	84
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	165	5	83
Acquits distribués	17	1	1

Exercice en cours.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	418	22	172
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	283	18	135
Acquits distribués	135	4	37

Encaisse théorique.

Exercice antérieur:.....	17	I.C.	à 376,50...	Frs=	6.400,5	✓
	1	I.S.	à 189,00...	Frs=	189	✓
	1	I.B.	à 100,00...	Frs=	100	✓
			Total		6.689,5	
Exercice en cours:....	135	I.C.	à 412,50...	Frs=	55.687,5	✓
	4	I.S.	à 224.....	Frs=	896	✓
	32	I.B.	à 115.....	Frs=	4.255	✓
			Total		67.528,8	

1. Prélèvement.

billets de

Pièces de

monnaie valant espèce

	Nombre	Total
1.000		
500		
100		21.300
50		24.650
20		14.440
10		6.350
5		20
50		
20		
5		145
2		8
1		45
0,50		5
Shilling	9586,65	56 5,25
Total		

67.58 8,25

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Excédent de caisse... Frs. Déficit... Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de... Frs)

Observation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

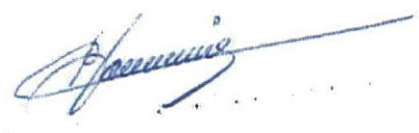
L'argent est conservé à..... dans.....

..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur.....

Ainsi fait à..... aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

Le collecteur,



RÉSIDENCE du Ruanda
TERRITOIRE de Kibungu

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent cinquante-neuf le douzième
jour du mois de Septembre, Nous Van Espen
(grade) Comptable Territorial nous trouvant à Kibungu,
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par Rukarunguza
J. Baptiste collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire de Kibungu en date du _____ et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
36	4	6
34	-	-
2	-	-

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
208	-	303
165	-	221
43	-	82

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : 28 I.C. à 376,5 Frs = 753. - ✓
 - I.S. à _____ Frs = _____
 - I.B. à _____ Frs = _____

Total

Exercice en cours : 43 I.C. à 412,5 Frs = 17.737.5 ✓
 - I.S. à _____ Frs = _____
 82 I.B. à 115 Frs = 9430. - ✓

Total

27.920.5 ✓

Encaisse pratique.

Billets de

	Nombre	Total
1.000		19.000 ✓
500		500 ✓
100		1.900 ✓
50		3.600 ✓
20		1.520 ✓
10		850 ✓
5		35 ✓
Pièces de	50	
	20	
	5	140 ✓
	2	2 ✓
	1	7 ✓
	0,50	1 ✓
Titres valant espèce	shillings 55x6,65	365,75 ✓
	Total	27.920,75 ✓

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse Frs. Déficit Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus

Le collecteur,

L'





RÉSIDENCE du Ruanda
TERRITOIRE de Kibungu

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent cinquante-neuf deuxième
jour du mois de Septembre, Nous Van Esper
(grade) Comptable Territorial nous trouvant à Kibungu
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par Bu Karangwa
F. Baptiste collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire de Kibungu en date du et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
60	10	101
46	10	97
14	-	4

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
425	16	460
318	13	299
107	3	167

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : 14 I.C. à 376,5 Frs = 5.271 ✓
- I.S. à Frs =
4 I.B. à 100 Frs = 400 ✓
Total 5.671

Exercice en cours : 107 I.C. à 412,5 Frs = 44.137,5 ✓
3 I.S. à 224 Frs = 672, - ✓
167 I.B. à 115 Frs = 19.197,5 ✓
119
Total 68.995,5 ✓

68.765

Encaisse pratique.

Billets de

	Nombre	Total
1.000		1.000-
500		2.500-
100		20.300-
50		20.750-
20		14.920-
10		7.410-
5		185,
Pièces de		
50		
20		
5		425,
2		102,
1		127,
0,50		
Titres valant espèce		
	shillings 192x6,65	1.276,-8
	Total	

✓
✓
✓
✓
✓
7.180
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
✓

~~68.995,8~~ 68.765,-

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse..... Frs. Déficit..... Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans
..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

Le collecteur,

L'





Troisième pratique.

Billets de

Pièces de

Titres valant espèce

	Nombre	Total	
1.000		2.000	✓
500		1.000	✓
100		9.600	✓
50		11.800	✓
20		10.660	✓
10		3.260	✓
5		20	✓
50			
20			
5		275	✓
2		26	✓
1		2	✓
0,50		1	✓
shs	20x665	133	✓
	Total	38.717	✓

L'encaisse théorique et L'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Excédent de caisse.....Frs. Déficit.....Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de.....Frs)

Observation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

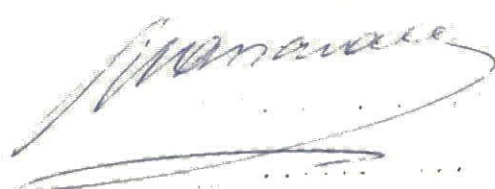
L'argent est conservé à.....dans.....

.....et le Territoire a mis à la disposition du
collecteur.....

Ainsi fait à.....aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

Le collecteur,





RESIDENCE. *du Ruanda*
TERRITOIRE *de Kibungu*

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent. *Cinquante-neuf* le *le douzième*
jour du mois de *septembre*. Nous *Van Boven*
(grade) *Comptable Territorial* nous trouvant à *Kibungu*
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par
Rapapayi collecteur dûment délégué par Monsieur
l'Administrateur de Territoire de *Kibungu* en date du *12/9*
1959 et avons constaté
ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier
décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
18	-	8
14	-	8
4	-	-

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier
décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
273	10	73
195	6	37
78	4	36

Encaisse théorique.

Exercice antérieur: *✓ 4* I.C. à *376,5* Frs = *1506* *✓*
- I.S. à Frs =
- I.B. à Frs =

Total

1506

Exercice en cours: *✓ 73* I.C. à *412,5* Frs = *32.175* *✓*
✓ 4 I.S. à *224* Frs = *896* *✓*
✓ 36 I.B. à *115* Frs = *4140* *✓*

Total

38717.- *✓*

RÉSIDENCE
TERRITOIRE

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.



L'an mil neuf cent *vingt ans* le *douzième*
jour du mois de *Septembre*, Nous *Van Espy*
(grade) *Adt. Territ* nous trouvant à *Kibungu*
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par *Jean Civi*
collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire de *Kibungu* en date du _____ et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
<i>2</i>		
<i>-</i>		
<i>2</i>		

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
<i>-</i>		
<i>-</i>		
<i>-</i>		

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : *2* I.C. à *3765* Frs = *753*
I.S. à Frs =
I.B. à Frs =
Total *753*

Exercice en cours : I.C. à Frs =
I.S. à Frs =
I.B. à Frs =
Total

Encaisse pratique.

Billets de

Pièces de

Titres valant espèce

	Nombre	Total
1.000		
500		
100		
50		
20		
10		
5		
50		
20		
5		
2		
1		
0,50		
Total		

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)
Exédent de caisse..... Frs. Déficit..... Frs
L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans
..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

Le collecteur,

[Signature]

L'.....
[Signature]

RÉSIDENCE
TERRITOIRE

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent vingt-neuf le
jour du mois de Septembre, Nous VAN-ESPEN. L
(grade) Comptable nous trouvant à Kibungu
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par s/chef KAYINAMURA. J. N
collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire de _____ en date du _____ et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
17	1	11
17	1	11
—	—	—

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
64	3	341
60	3	332
4	—	9

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : — I.C. à — Frs = —
— I.S. à — Frs = —
— I.B. à — Frs = —

Total

Exercice en cours : 4 I.C. à 412.5 Frs = 1650 ✓
— I.S. à — Frs = —
9 I.B. à 115 Frs = 1035 ✓
Total 2685

Encaisse pratique.

Billets de

	Nombre	Total
1.000		
500		
100	17	1700
50	13	650
20	6	120
10	20	200 210
5	1	50
50		
20		
5		
2		
1		
0,50		
	Total	2.685

Titres valant espèce

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse.....	Frs. Déficit	Frs
------------------------	--------------	-----

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de €rs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans
..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

Le collecteur.

[Signature]

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Existence en acquits.

I.C.	I.S.	I.B.
10	3	47
9	3	47
1	-	-

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
147	8	500
53	6	295
94	2	205

Acquits distribués

Exercice antérieur :	1	I.C.	à	376.5	Frs =	376.5
	-	I.S.	à	-	Frs =	-
	-	I.B.	à	-	Frs =	-
Total						376.5

Exercice en cours :	✓ 94	I.C.	à 412.5	Frs =	38.775.0
	✓ 2	I.S.	à 224	Frs =	448.0
	✓ 205	I.B.	à 115	Frs =	23.575.0
Total					63.174.5

Encaisse pratique.

Billets de

	Nombre	Total
1.000	7	7.000
500	6	3.000
100	264	26.400
50	286	14.300
20	487	9.740
10	264	2.640
5	5	25
Pièces de		
50	-	-
20	-	-
5	12	60
2	2	4
1	3	3
0,50	5	2,5
Titres valant espèce		
	Total	63.174,5

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse..... Frs. Déficit..... Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

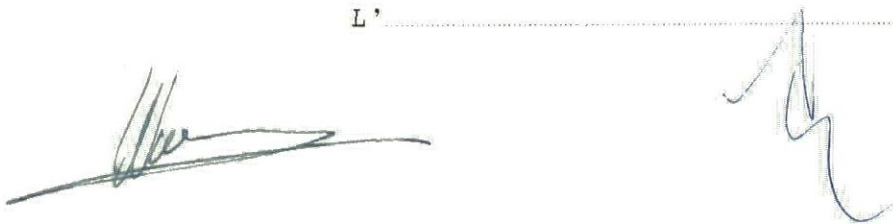
Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans
..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

Le collecteur,

L'.....



RESIDENCE, du Ruanda
TERRITOIRE de Kibungu

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène

L'an mil neuf cent. cinquante le. 18^{ième}
jour du mois de Septembre. Nous VAN ESPEN
(grade) Comptable Territoire nous trouvant à Gakunda
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par
GASARUHANDE DESIRE collecteur dûment délégué par Monsieur
l'Administrateur de Territoire de en date du.....
..... et avons constaté.....
ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier
décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
6	1	116
5	1	116
1	-	-

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier
décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
161	2	158
104	-	37
57	2	121

Encaisse théorique.

Exercice antérieur:.....1 I.C. à.....376,5 Frs= 376,5
- I.S. à.....- Frs= -
- I.B. à.....- Frs= -

Total

376,5 fr.

Exercice en cours:.....57 I.C. à.....412,5 Frs= 23.812,5 ✓
✓ 2 I.S. à.....224 Frs= 448,0 ✓
✓ 121 I.B. à.....115 Frs= 13.915,0 ✓

Total

38.252,0 fr.

Encaisse pratique.

Encaisse de

Encaisse de

Encaisse de

	Nombre	Total
1.000		
500	1	500
100	179	17.900
50	189	9.450
20	355	7.100
10	301	3.010
5	1	5
50		
20		
5	36	180
2	22	44
1	23	23
0,50	67	33,5
Shilling	1	6,5
Total		38.252,0

Encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Excédent de caisse.....Frs. Déficit.....Frs

Encaisse maximum est respectée (est dépassée de.....Frs)

Observation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

Argent est conservé à.....dans.....

.....et le Territoire a mis à la disposition du

collecteur.....

Ainsi fait à.....aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

collecteur,





RÉSIDENCE de Rwanda
TERRITOIRE de Kibungu

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent Cinquante-neuf 18
jour du mois de Septembre, Nous VANESPEN
(grade) Comptable nous trouvant à Gakenke
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par S. Chef Rumenjangu
collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire de KIBUNGU en date du et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
12	-	5
11	-	5
1	-	-

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
144	4	161
104	-	72
40	4	89

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : 1 I.C. à 376,5 Frs = 376,50 ✓
I.S. à Frs =
I.B. à Frs =
Total 376,5

Exercice en cours : 40 I.C. à 412,5 Frs = 16500 ✓
84 I.S. à 224 Frs = 896 ✓
89 I.B. à 115 Frs = 10235 ✓
Total 28007,50 Frs ✓

Encaisse pratique.

Billets de

	Nombre	Total
1.000	1	1000
500	-	-
100	121	12100
50	151	7550
20	267	5340
10	201	2010
5	-	-
	1	5
Pièces de	50	-
	20	-
	5	-
	2	2
	1	-
	0,50	0,50
Total		28007,50 FRS

Titres valant espèce

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse Frs. Déficit Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

Le collecteur,

Chauver

L' *h*

RÉSIDENCE
TERRITOIRE

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent Cinquante neuf le 18^{ème}
jour du mois de Sept, Nous VAN ESPEN
(grade) Comptable territorial nous trouvant à s/chef F. Birekerahe
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par
collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire de en date du et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
172	5	101
161	5	80
11	—	21

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
191	6	378
62	1	47
129	5	331

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : 11 I.C. à 376,50 Frs = 4.141,50 ✓
I.S. à — Frs = —
✓ 21 I.B. à 100,- Frs = 2.100,- ✓
Total 6.241,50

Exercice en cours : ✓ 129 I.C. à 412,50 Frs = 53.212,50 ✓
✓ 5 I.S. à 224,- Frs = 1.120,- ✓
✓ 331 I.B. à 115,- Frs = 38.065,- ✓
Total 98.639,00 ✓

Encaisse pratique.

Billets de

	Nombre	Total
1.000	4	4.000,-
500	7	3.500,-
100	443	44.300,-
50	446	22.300,-
20	796	15.920,-
10	800	8.000,-
5	5	25,-
Pièces de	50	
	20	
	5	
	69	345,-
	2	40,-
	1	190,-
	0,50	9
Total		98.629,-

Titres valant espèce

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse Frs. Déficit Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans
..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

Le collecteur,

J. Bireu

L'.....

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent ^{vingt-neuf} le ¹⁸ jour du mois de ^{Septembre} Nous ^{M. P. P. P.}
(grade) ^{Comptable Territorial} nous trouvant à ¹⁹
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par
^{M. P. P. P.} collecteur d'impôt délégué par Monsieur
l'Administrateur de Territoire de ¹⁹ en date du.....
et avons constaté.....
ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
1	-	46
1	-	43
-	-	3

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
113	5	500
52	-	233
61	5	267

Encaisse théorique.

Exercice antérieur:.....I.C. à.....Frs=

- I.S. à.....Frs=

✓ 3 I.B. à....102....Frs= 300 ✓

Total 300

Exercice en cours:.....✓ 61...I.C. à...412.5...Frs= 25162.5 ✓

5 I.S. à...224....Frs= 1120 ✓

✓ 267 I.B. à...115....Frs= 30705 ✓

Total 57287.5 ✓

Encaisse pratique.

De l'Etat de

De l'Etat de

De l'Etat de

	Nombre	Total
1.000	1	1000
500	1	500
100	285	28500
50	263	13150
20	441	8820
10	525	5250
5	4	20
50		
20		
5	4	20
2	5	10
1	17	17
0,50		2
Total		57287

DECE. TERRITOIRE

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Excédent de caisse.....Frs. Déficit.....Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de.....Frs)

Observation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à.....dans.....

.....et le Territoire a mis à la disposition du

collecteur.....

Ainsi fait à.....aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

Le collecteur,

Phangane

h

RESIDENCE.....
TERRITOIRE.....

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène

L'an mil neuf cent. Cinquante-neuf le 18 septembre
jour du mois de Septembre. Nous.....
(grade) Comptable Territorial nous trouvant à Pakeuka
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par
le chef de tribu collecteur dûment délégué par Monsieur
l'Administrateur de Territoire de Pakeuka en date du.....
.....et avons constaté.....
ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier
décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.P.
63	3	32
60	3	31
3	-	1

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier
décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.P.
488	25	1298
315	14	781
173	11	537

Encaisse théorique.

Exercice antérieur:.....3 I.C. à.....326,50 Frs= 1.129,50

I.S. à.....Frs=

1 I.B. à.....200 Frs= 200

Total 1.229,50

Exercice en cours:.....773 I.C. à.....412,50 Frs= 71.368,50

11 I.S. à.....224 Frs= 2.464

512 I.B. à.....115 Frs= 59.455

Total 134.531,00

Encaisse pratique.

Monnaie de

Monnaie de

Autres valant espèce

	Nombre	Total	
1.000	21	21.000	✓
500	22	5.500	✓
100		62.000	✓
50	595	29.750	✓
20	900	19.000	✓
10	718	7.180	✓
5	3	15	✓
50			
20			
5	2	10	✓
2	4	8	✓
1	48	48	✓
0,50			
	Total	134.531	✓

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Excédent de caisse.....Frs. Déficit.....Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de.....Frs)

Observation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à.....dans.....

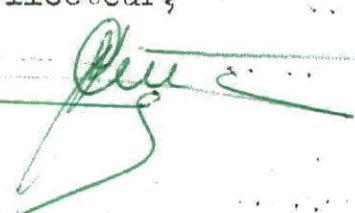
.....et le Territoire a mis à la disposition du

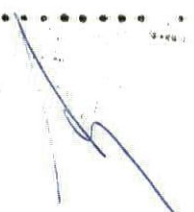
collecteur.....

Ainsi fait à.....aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

Le collecteur,





RÉSIDENCE du Ruanda
TERRITOIRE de Kibungu

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent cinquante-neuf le 18^{ème}
jour du mois de Septembre, Nous VAN ESPEN.
(grade) Comptable de Territoire nous trouvant à Kibungu
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par RUTAGIRAGAHU.T.
collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire de Kibungu en date du et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
10	-	111
10	-	111
-	-	-

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
250	12	114
204	9	62
46	3	52

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : - I.C. à - Frs = -
- I.S. à - Frs = -
- I.B. à - Frs = -

Total -

Exercice en cours : 46 I.C. à 412,5 Frs = 18.975,0
3 I.S. à 224 Frs = 672,0
52 I.B. à 115 Frs = 5.980,0

Total 25.627,0 Frs.

Encaisse pratique.

Billets de

	Nombre	Total
1.000	1	1.000
500	3	1.500
100	113	11.300
50	170	8.500
20	101	2.020
10	130	1.300
5	-	-
Pièces de	50	-
	20	-
	5	1
	2	2
	1	-
	0,50	-
Titres valant espèce		
Total		25.627

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse..... Frs. Déficit..... Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans
..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

Le collecteur,



L'



RESIDENCE...RUANDA..
TERRITOIRE KIBUNGU

A.I.M.C.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène

L'an mil neuf cent cinquante mille dix huitième..
jour du mois de septembre.. Nous VAN ESPEN..
(grade) Comptable Territorial.. nous trouvant BAKENKE..
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par
C. A. Clug. BITEGA..
l'Administrateur de Territoire de KIBUNGU..
et avons constaté..
ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier
décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
15	61	5
10	61	3
5	-	2

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier
décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce
jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
196	26	123
18	19	-
178	7	123

Encaisse théorique.

Exercice antérieur: 5 I.C. à 326,50 Frs 1882,50 ✓
I.S. à - Frs - ✓
2 I.B. à 100 Frs 200 ✓

Total 2.082,50 Frs ✓

Exercice en cours: 178 I.C. à 412,50 Frs 73.425 ✓
7 I.S. à 22,4 Frs 1.568 ✓
123 I.B. à 115 Frs 14.145 ✓

Total 91.220,50 Frs ✓

pièces de

pièces de

fibres variées espèce

	Nombre	Total
1.000	1	1.000
500	5	2.500
100	505	50.500
50	425	21.250
20	532	10.640
10	513	5.130
5	5	25
50	-	-
20	-	-
5	33	165
2	2	4
1	6	6
0,50	1	0,50
-	-	-
Total		91.220,50

l'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

excédent de caisse Frs. Déficit.....Frs

l'encaisse maximum est respectée (est dépassée de..... Frs)

Observation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

l'argent est conservé à.....dans.....

.....et le Territoire a mis à la disposition du

collecteur.....

Ainsi fait à.....sur jour, mois et an des ans.

L'.....

Le collecteur,



Shell	665 -
1000 -	26,000 -
500 -	17,000 -
100 -	250,000 -
	2500
	2200
50	125,000 -
	2000 -
20	70,000 -
	8500
	160
10 -	30,000
	4,500
	140
5	100
	75

5	for	2.45 -
5	cl.	5.40 -
2	→	1.74 -
1	→	2.89 -
0.5	→	45.5

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

CALANDRIER DES PERCEPTIONS IMPOTS ET TAXES
KALENDARI Y'IMISORO N'IMISORERO

Ukwezi	GIHUNYA	BUGANZA SUD	MIGONGO	BUGANZA NORD	
Janvier	-	-	-	-	
Février	24	25	26	27	
Mars	10 & 21	11 + 24	12 + 23	13 + 25	!!
Avril	7 + 18	8 + 21	9 + 20	10 + 22	
Mai	19	20	21	22	!! Contrôle général Kugenzura byose
Juin	17	18	19	20	
Juillet	18	20	22	23	
Août	17	18	19	20	
Septembre	18	22	19	23	
Octobre	20	21	22	23	!! Contrôle général Kugenzura byose
Novembre	17	18	19	20	
Décembre	8	9	10	11	

Les perceptions n'auront lieu que le matin seulement
Imisoro itakirwa mu gitondo gusa

Gakenke le 25/9/59.

Kuli Rwanda Comptable wa Territoire
ya
Kilungu

Ndaharamutsa.

Ndahamenyeshako naje i Gakenke gusora
tarki ya 23-9-59 ngasanga ngo mwakiriye imisoro
tarki ya 18-9-59 likanyohereza kuko programme
mwaru mwaraduhaye yavugaga gusora tarki ya 23-9-59
nayo rero nakurikije. Uko uwo muri ugera i -
Gakenke nibwo natanyuye programme yindi yabikunduye
None namenyeshaje yuko bitabaye icyaha
cyanyye.

Je me suis présenté au Amakoro
i Gakenke pour verser les impôts le 23/9/59. J'ai trouvé
que vous aviez perçu les impôts le 18/9/59. Je
me suis demandé comment le programme avait
changé. C'est à ce jour (23/9) que
j'ai reçu le nouveau programme
Je vous fais savoir donc que
ce n'est pas de ma faute que je ne suis pas
venu verser les impôts le 18/9/59.

Ripye shef Lamugabo. c.

Reçu

De comptable territorial 923, la somme de :
 Deux cent septante quatre mille, huit cent cinquante
 deux francs
 pour additionnel, taxes et prestations d'impôt indigènes,
 perçues au mois de septembre 1959 -

I Exercice 1959

IC 782 x 64 = 50.048, -

IS 39 x 64 = 2.496, -

IB 1714 x 20 = 34.280, -

Taxes et prestations :

IC 782 x 188,50 = 147.407, -

IB 1714 x 20 = 34.280, -

II Exercice 1958

IC 24 x 60 = 1.440, -

IS - x 54 = -

IB 27 x 20 = 540, -

Taxes et prestations :

IC 24 x 166,50 = 3.996, -

IB 27 x 15 = 405, -

274.892, -

Pour réception
 Le chef de la chefferie,
 MALISA,
 Par ordre,
 Le comptable CAC
 HTAWIHABA, A.

7 Joke ke
 le 18.9. 1959
 Le comptable territorial
 VAN ESPEN. L.
 761/2